

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2010

L'an deux mil dix le 5 mai à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Ville de POMMEUSE, légalement convoqué en date du 29 avril s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jacques ALONSO, Maire de la Commune

Présents : MM Jacques ALONSO, Annie PATERNOSTRE, Alberte HOUILLOT, Jean-Pierre DARDANT, Joël DUCEILLIER, David LAURELUT, Thérèse COLIN, Christophe DE CLERCK, Patrick VILLOINGT, Yves PAINDAVOINE, Fabrice GUYOT Madame Sylvie LANCE (arrivée à 19 H 40)

Absents ayant donné pouvoir : MM Franck DUBGET à Alberte HOUILLOT, Christine FEUILLET à Joël DUCEILLIER, Corinne HOMMERY à Thérèse COLIN, Eric BOITELLE à Annie PATERNOSTRE, Pierrette TURLAN à David LAURELUT

Absents : MM Régis COLLIER

Secrétaire de séance Madame Annie PATERNOSTRE

Le Compte rendu du conseil du conseil municipal du 26 mars ne fait l'objet d'aucune remarque (à noter toutefois qu'il faut indiquer LAVANDERIE et non la LAVANDERIE)

Les membres du Conseil souhaitent un bon rétablissement à Corinne

N° 2010/05/05/01

Objet : Aménagement de la Place de Tresmes : approbation de la réalisation des travaux et autorisation de demande de subvention

Ce dossier est présenté tel que défini par le Cabinet CEPAGE, auquel il est ajouté le complexe multi sports. C'est un projet complet pour les jeunes, les ados et les autres (terrain de boule).

A la suite de notre réunion avec le Conseil Régional il a été choisi de présenter ce dossier hors du contrat régional (trop lourd et trop long), en opération unique.

Critère de subvention : 30 % sur un montant plafond de 305.000 €

Il est urgent de se positionner dans la liste d'attente des accords de subvention. Le dossier devrait être présenté en assemblée régionale à l'automne.

Il est donc nécessaire d'autoriser le maire à présenter le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional et de Jeunesse et Sports.- objet de la délibération.

Mise au point nécessaire :

L'estimation jointe est à revoir, un devis plus raisonnable est en cours, pour pouvoir intégrer dans le plafond le multi sports.

L'aménagement dans sa finalité est également à revoir, de manière plus précise.

Mais il est indispensable de faire prendre date à ce dossier par la Région, pour ne pas courir le risque de perdre 30 % de subvention.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

APPROUVE la réalisation de ces travaux pour un montant estimatif de 343 802.17 € HT

PRECISE que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice en cours

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention pour la réalisation de ces travaux auprès :

- Du Conseil Régional
- Du service Jeunesse et Sport au Conseil Général
- De la Biodiversité

Le conseil municipal est clos après étude de l'ordre du jour

Les points suivants ont ensuite été abordés en réunion de travail :

- Le village séniors
- Le Contrat Régional